

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

## Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol

Version 2.1

Date de révision 17.02.2015

Date d'impression 19.02.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol  
Code du produit : 001D8501

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Graisse lubrifiante automobile et industrielle.

Utilisations déconseillées :  
Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : **Maagtechnic AG**  
SONNENTALSTRASSE 8  
CH-8600 Dübendorf 1  
Téléphone : +41 44 824 91 91  
Téléfax : +41 44 821 59 09  
Courrier électronique du contact pour la FDS : LUBRICANTS-CH@MAAGTECHNIC.COM

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

: CENTRE SUISSE D'INFORMATION TOXICOLOGIQUE, CH  
8028 ZÜRICH INFO@TOXI.CH, N° D'APPEL D'URGENCE  
(CH) 145, +41 (0) 44 251 51 51

---

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols inflammables , Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.  
Informations Additionnelles sur les Dangers H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

##### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

F+: Extrêmement inflammable R12: Extrêmement inflammable.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

## Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol

Version 2.1

Date de révision 17.02.2015

Date d'impression 19.02.2015

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H222  
H229

### DANGERS PHYSIQUES:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### DANGERS POUR LA SANTÉ :

N'est pas classé comme un danger pour la santé selon les critères du CLP.

### DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit classé non dangereux pour l'environnement selon les critères du règlement CPL (classification, étiquetage et emballage).

Conseils de prudence :

P102

Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention:

P210

Tenir à l'écart des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

#### Intervention:

Aucune phrase de précaution.

#### Stockage:

P410 + P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

#### Élimination:

Aucune phrase de précaution.

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance chimique évaluée comme PBT ou vPvB enregistrée conformément à la réglementation REACH.

Le contenu est maintenu sous pression et peut exploser en cas d'exposition à la chaleur ou à une flamme nue.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique

: Aérosol en spray composé d'huile minérale hautement raffinée, de bitume et d'additifs avec un gaz propulseur hydrocarboné.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

## Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol

Version 2.1

Date de révision 17.02.2015

Date d'impression 19.02.2015

: La teneur en 1,3-butadiène du butane utilisé comme gaz propulseur est < 0,1 % m/m.  
Produit fourni dans des récipients sous pression,

: L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

### Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification<br>(67/548/CEE) | Classification<br>(RÈGLEMENT<br>(CE) No<br>1272/2008) | Concentration<br>[%] |
|--------------|---|--------------------------------|---|----------------------|
| propane      | 74-98-6<br>200-827-9                            | F+; R12                        | Flam. Liq.1; H224                                     | 20 - 40              |
| butane       | 106-97-8<br>203-448-7                           | F+; R12                        | Flam. Liq.1; H224                                     | 20 - 40              |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale.
- Protection pour les secouristes : En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement.
- En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.  
Si les symptômes persistent, demander un avis médical.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon.  
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Laver les yeux avec beaucoup d'eau.  
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les signes et symptômes de l'acné/la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la peau aux endroits exposés.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

## Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol

Version 2.1

Date de révision 17.02.2015

Date d'impression 19.02.2015

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Notes au docteur/médecin :  
Traiter selon les symptômes.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Les bombes aérosols peuvent être refroidies au moyen d'un brouillard d'eau.  
Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e)

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les bombes aérosols peuvent exploser en cas de surchauffe. Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe dans l'air, formé de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air. Composés organiques et non-organiques non identifiés. Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Portez une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).  
Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : 6.1.1 Pour le personnel général  
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.  
Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante.  
6.1.2 Pour les secouristes:  
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.  
Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

## Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol

Version 2.1

Date de révision 17.02.2015

Date d'impression 19.02.2015

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Non applicable.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Le risque de déversement accidentel du produit est minime car celui-ci est uniquement distribué sous forme de bombe aérosol.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour le choix des équipement de protection individuels, se reporter au chapitre 8 de la feuille de donnée de sécurité., Se reporter au chapitre 13 de la FDS en cas de déversement.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

Précautions Générales : En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air. Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manutention, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards. Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou matériau de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Autres données : Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée, à l'abri de la lumière du soleil et à l'écart de toutes sources d'inflammation et de chaleur. Irritant pour les yeux et la peau. Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés. Conserver le récipient bien fermé.

Stocker à température ambiante.

Reportez-vous à la section 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Sans objet

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

## Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol

Version 2.1

Date de révision 17.02.2015

Date d'impression 19.02.2015

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                 | No.-CAS   | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle   | Base                                      |
|----------------------------|---|---------------------------------------|--------------------------|---|
| Bruine d'huile minérale    |   | TWA                                   | 5 mg/m3                  | US. ACGIH<br>Valeurs limites d'exposition |
| propane                    | 74-98-6   | VLE                                   | 4.000 ppm<br>7.200 mg/m3 | CH SUVA                                   |
| Information supplémentaire | National Institute for Occupational Safety and Health |                                       |                          |   |
| propane                    | 74-98-6   | VME                                   | 1.000 ppm<br>1.800 mg/m3 | CH SUVA                                   |
| Information supplémentaire | National Institute for Occupational Safety and Health |                                       |                          |   |
| butane                     | 106-97-8  | VME                                   | 800 ppm<br>1.900 mg/m3   | CH SUVA                                   |
| butane                     | 106-97-8  | VLE                                   | 3.200 ppm<br>7.200 mg/m3 | CH SUVA                                   |

##### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

##### Méthodes de Contrôle

Il peut être requis de surveiller la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général pour vérifier la conformité avec la LEMT et que les moyens de contrôle de l'exposition sont adaptés. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée.

Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données ci-dessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods  
<http://www.cdc.gov/niosh/>

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods  
<http://www.osha.gov/>

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances  
<http://www.hse.gov.uk/>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

## Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol

Version 2.1

Date de révision 17.02.2015

Date d'impression 19.02.2015

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany.  
<http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp>

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France <http://www.inrs.fr/accueil>

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique** Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent : Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales:

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux. La texture semi-solide, du produit rend peu probable la génération de brouillards ou de poussières.

### Équipement de protection individuelle

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipement de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Un protection de la peau n'est pas nécessaire dans les conditions normales d'emploi.  
Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

## Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol

Version 2.1

Date de révision 17.02.2015

Date d'impression 19.02.2015

durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

Protection de la peau et du corps : Normalement, la protection requise pour la peau se limite à l'emploi de vêtements de travail standards. Les bonnes pratiques sont de porter des gants résistants aux substances chimiques.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation. En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhaler le produit. Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire. Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre. Sélectionner un filtre adapté aux mélanges de particules / de gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C / 149°F) conforme à la norme EN14387.

Risques thermiques : Sans objet



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

## Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol

Version 2.1

Date de révision 17.02.2015

Date d'impression 19.02.2015

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Prendre les mesures appropriées pour répondre aux exigences de la réglementation sur la protection de l'environnement. Éviter toute contamination du milieu ambiant en respectant les conseils indiqués en Section 6. Si nécessaire, éviter les rejets de substances non diluées dans le réseau des eaux usées. Les eaux usées devront être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle avant tout rejet dans les eaux de surface. Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de l'air contenant des vapeurs.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |   |
|---|---|
| Aspect  | : Liquide sous pression.  |
| Couleur   | : noir  |
| Odeur   | : Légère odeur d'hydrocarbure                                       |
| Seuil olfactif  | : Données non disponibles   |
| pH  | : Non applicable  |
| Point de goutte                                       | : Données non disponibles   |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : Données non disponibles   |
| Point d'éclair  | : $\leq 21$ °C<br>Méthode: Non spécifié                             |
| Taux d'évaporation                                    | : Données non disponibles   |
| Inflammabilité (solide, gaz)                          | : Données non disponibles   |
| Limite d'explosivité, supérieure                      | : Typique 6 %(V)  |
| Limite d'explosivité, inférieure                      | : Typique 0,6 %(V)  |
| Pression de vapeur                                    | : Données non disponibles   |
| Densité de vapeur relative                            | : Données non disponibles   |
| Densité relative                                      | : $\leq 1,000$ (15 °C)  |
| Densité   | : $\leq 1.000$ kg/m <sup>3</sup> (15,0 °C)<br>Méthode: Non spécifié |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

## Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol

Version 2.1

Date de révision 17.02.2015

Date d'impression 19.02.2015

### Solubilité(s)

Hydrosolubilité : négligeable

Solubilité dans d'autres solvants : Données non disponibles

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: > 6(basé sur les informations de produits similaires)

Température d'auto-inflammabilité : > 320 °C

### Viscosité

Viscosité, dynamique : Données non disponibles

Viscosité, cinématique : Non applicable

Propriétés explosives : Non répertorié

Propriétés comburantes : Données non disponibles

## 9.2 Autres informations

Conductivité : Ce matériau n'est pas un accumulateur statique.

Température de décomposition : Données non disponibles

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sous-paragraphe suivants.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable.

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le matériau est manipulé et stocké conformément aux règles.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les agents fortement oxydants.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres causes d'inflammation.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents fortement oxydants.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

## Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol

Version 2.1

Date de révision 17.02.2015

Date d'impression 19.02.2015

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Base d'Évaluation : L'information fournie est basée sur les données des composants et sur la toxicologie de produits similaires. Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

Informations sur les voies d'exposition probables : Un contact avec la peau et les yeux constitue les voies principales d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par suite d'une ingestion accidentelle.

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 5.000 mg/kg  
Remarques: Estimé faiblement toxique:

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 lapin: > 5.000 mg/kg  
Remarques: Estimé faiblement toxique:

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Remarques: Est probablement légèrement irritant., Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Produit:

Remarques: Est probablement légèrement irritant.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Produit:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

## Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol

Version 2.1

Date de révision 17.02.2015

Date d'impression 19.02.2015

Remarques: Pour la sensibilisation des voies respiratoires ou cutanée : , Non considéré comme un agent de sensibilisation.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Produit:**

: Remarques: Considéré comme ne présentant pas de risque mutagène.

### Cancérogénicité

**Produit:**

Remarques: Estimé non cancérogène.

| Matériel                     | GHS/CLP Cancérogénicité Classification              |
|------------------------------|---|
| Huile minérale très raffinée | Aucune classification relative à la cancérogénicité |
| propane                      | Aucune classification relative à la cancérogénicité |
| butane                       | Aucune classification relative à la cancérogénicité |

### Toxicité pour la reproduction

**Produit:**

: Remarques: Non considéré comme nuisant à la fertilité., Estimé non toxique pour le développement.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Produit:**

Remarques: Non considéré comme un danger.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**Produit:**

Remarques: Non considéré comme un danger.

### Toxicité par aspiration

**Produit:**

N'est pas considéré comme un danger en cas d'aspiration.

### Information supplémentaire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

## Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol

Version 2.1

Date de révision 17.02.2015

Date d'impression 19.02.2015

### Produit:

Remarques: Légèrement irritant pour le système respiratoire.

Remarques: Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

### **Summary on evaluation of the CMR properties**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

---

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques n'ont pas été spécifiquement établies pour ce produit.  
Les informations fournies sont basées sur une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits analogues.  
Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement. (LL/EL/IL50 exprimé en tant que quantité nominale de produits requise pour préparer un extrait aqueux expérimental)

### Produit:

Toxicité pour les poissons (Toxicité aiguë) : Remarques: Estimé comme pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les crustacées (Toxicité aiguë) : Remarques: Estimé comme pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques (Toxicité aiguë) : Remarques: Estimé comme pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: Données non disponibles

Toxicité pour les crustacées (Toxicité chronique) : Remarques: Données non disponibles

Toxicité pour les microorganismes (Toxicité aiguë) : Remarques: Données non disponibles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

## Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol

Version 2.1

Date de révision 17.02.2015

Date d'impression 19.02.2015

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Estimé comme non facilement biodégradable., Les principaux composants sont estimés par nature comme biodégradables. Toutefois certains peuvent persister dans l'environnement., Les composants volatils s'oxydent rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: > 6Remarques: (basé sur les informations de produits similaires)

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité : Remarques: Liquide sous pression., Contient des composés volatils., S'évapore partiellement de la surface de l'eau ou du sol, mais une proportion significative y demeurera encore après une journée.  
Remarques: Flotte sur l'eau.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance chimique évaluée comme PBT ou vPvB enregistrée conformément à la réglementation REACH.

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Non considéré comme ayant un potentiel de destruction de la couche d'ozone, ni de création d'ozone par réaction photochimique ou encore de contribuer au réchauffement climatique.  
Mélange peu soluble.

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.  
Le générateur de déchets est responsable de déterminer la

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

## Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol

Version 2.1

Date de révision 17.02.2015

Date d'impression 19.02.2015

toxicité et les propriétés physiques du matériau produit pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Emballages contaminés : Les bombes aérosols vides peuvent être éliminées avec les déchets ménagers.  
Dans les locaux commerciaux, les bombes aérosols vides doivent être confiées à une entreprise agréée pour le traitement des déchets. Ne pas percer ni brûler les bombes aérosols vides.

Réglementation locale  
Catalogue des déchets :

Code UE de destruction des déchets (CED)

Code des déchets :

14 06 03\*

Remarques :

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

La classification des déchets incombe toujours à l'utilisateur final.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADN : 1950  
ADR : 1950  
RID : 1950  
IMDG : 1950  
IATA : 1950

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADN : AÉROSOLS  
ADR : AÉROSOLS  
RID : AÉROSOLS  
IMDG : AEROSOLS  
  
IATA : Aerosols, flammable

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 2  
ADR : 2  
RID : 2

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

## Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol

Version 2.1

Date de révision 17.02.2015

Date d'impression 19.02.2015

**IMDG** : 2.1

**IATA** : 2.1

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADN

Groupe d'emballage : Non attribuée

Code de classification : 5F

Étiquettes : 2.1

CDNI Convention relative à

la gestion des déchets dans

la navigation

#### ADR

Groupe d'emballage : Non attribuée

Code de classification : 5F

Étiquettes : 2.1

#### RID

Groupe d'emballage : Non attribuée

Code de classification : 5F

Numéro d'identification du

danger

Étiquettes : 2.1

#### IMDG

Groupe d'emballage : Non attribuée

Étiquettes : 2.1

#### IATA

Groupe d'emballage : Non attribuée

Étiquettes : 2.1

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : non

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### RID

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Catégorie de pollution : Sans objet

Type de bateau : Sans objet

Nom du produit : Sans objet

Précautions spéciales : Sans objet



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

## Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol

Version 2.1

Date de révision 17.02.2015

Date d'impression 19.02.2015

**Informations Complémentaires** : Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Produit non soumis à autorisation selon le règlement REACH.

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 Dangereux pour l'eau  
Remarques: Classification conformément à VwVwS, Annexe 2.

Remarques: Suisse Classe A – danger pour les eaux, (Annexe 1, ordonnance 453 / 2010)

Composés organiques volatils : 36 %

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

EINECS : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.

TSCA : Tous les composants sont répertoriés.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique de cette substance/ce mélange n'a été effectuée par le fournisseur.

### SECTION 16: Autres informations

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Aérosols inflammables, Catégorie 1, H222

Informations Additionnelles sur les Dangers, H229

#### Procédure de classification:

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

#### Texte complet pour phrases R

R12 Extrêmement inflammable.

#### Texte complet pour phrase H

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

#### Texte complet pour autres abréviations

Flam. Liq. Liquides inflammables

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

## Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol

Version 2.1

Date de révision 17.02.2015

Date d'impression 19.02.2015

Clé/légende des abréviations utilisées dans cette FDS : Il est possible de rechercher les abréviations et acronymes standard utilisés dans ce document en consultant des ouvrages de référence (tels que les dictionnaires scientifiques) et/ou des sites Web.

ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
ADR = Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route  
AICS = Inventaire des substances chimiques australiennes  
ASTM = Société américaine pour les essais et le matériel  
BEL = Valeur limite d'exposition biologique  
BTEX = Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylène  
CAS = Répertoire de substances chimiques de la Société Américaine de Chimie  
CEFIC = Conseil Européen des Fédérations de l'Industrie Chimique  
CLP = Classification, Etiquetage, Emballage  
COC = Coupelle ouverte de Cleveland  
DIN = Deutsches Institut fur Normung  
DMEL = Dose dérivée à effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
DSL = Liste intérieure des substances canadiennes  
EC = Commission Européenne  
EC50 = Concentration efficace médiane  
ECETOC = Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques  
ECHA = Agence européenne des produits chimiques  
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
EL50 = Dose efficace médiane  
ENCS = Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles japonaises  
EWC = Catalogue européen des déchets - CED  
GHS = Système général harmonisé - SGH  
IARC = Agence internationale de recherche sur le cancer  
IATA = Association internationale des transporteurs aériens  
IC50 = Concentration inhibitrice médiane  
IL50 = Dose inhibitrice médiane  
IMDG = Code régissant le transport des matières dangereuses par voie maritime  
INV = Inventaire des produits chimiques chinois  
IP346 = Méthode N° 346 de l'Institute of Petroleum pour déterminer la teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques par extraction au Diméthylsulfoxyde -DMSO-  
KECI = Inventaire des produits chimiques existants coréens  
LC50 = Concentration létale médiane  
LD50 = Dose létale médiane  
LL/EL/IL: LL= (Dose létale) / EL = (Dose efficace) /IL = (Dose inhibitrice) NCL/NCE/NCI = Niveau de charge légal/Niveau de charge efficace /Niveau de charge inhibiteur  
LL50 = Dose létale médiane  
MARPOL = Convention internationale relative à la pollution de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

## Shell Gadus S3 Wirerope T Aerosol

Version 2.1

Date de révision 17.02.2015

Date d'impression 19.02.2015

la mer

NOEC/NOEL = Concentration sans effet observé/Dose sans effet observé

OE\_HPVS = Exposition professionnelle - Production en grande quantité

PBT = Persistant, Bioaccumulable, Toxique

PICCS = Inventaire des produits et substances chimiques philippins

PNEC = Concentration prévisible sans effet

REACH = Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques

RID = Règlement International Relatif au Transport des Marchandises Dangereuses par Chemin de Fer

SKIN\_DES = Mention relative à la peau

STEL = Limite d'exposition à court terme

TRA = Evaluation ciblée des risques

TSCA = Loi américaine sur la maîtrise des substances toxiques

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

vPvB = Très persistant, très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations : Un trait vertical (|) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA DESCRIPTION DU PRODUIT EXCLUSIVEMENT AU REGARD DES EXIGENCES EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET D'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GARANTIE DES PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.